

LIVRET D'ACCUEIL POUR LES STAGIAIRES

CFPPA BOURGES – LE SUBDRAY

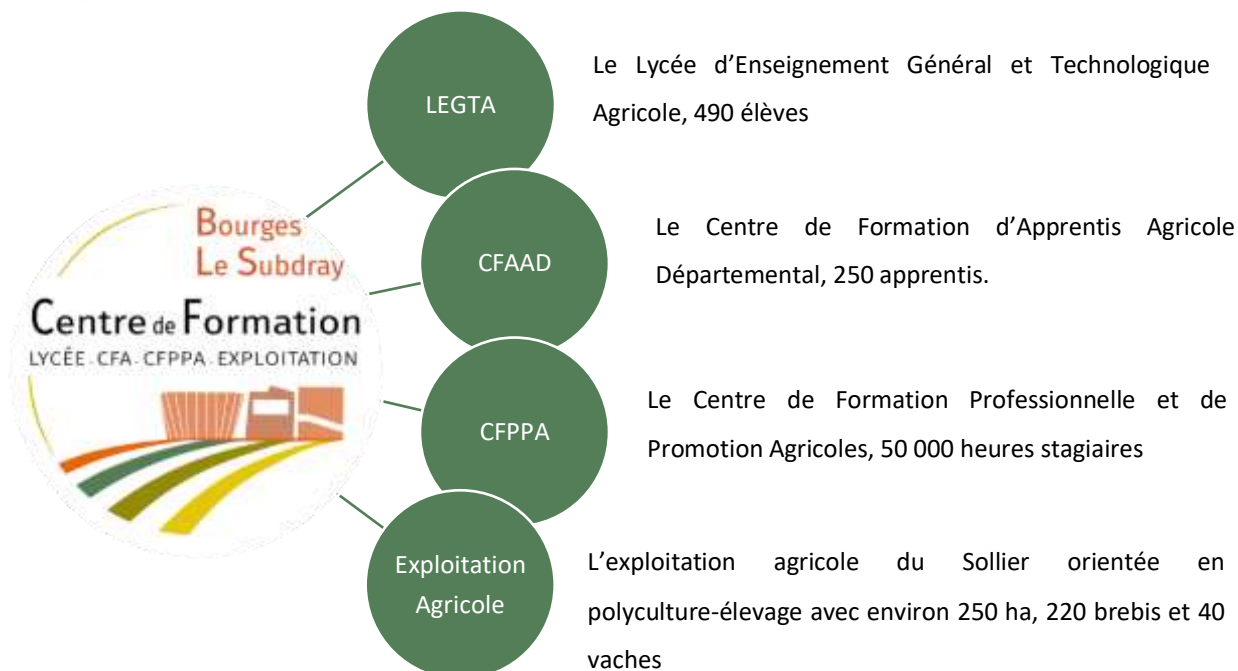


Table des matières

Présentation de l'Etablissement.....	5
Adresse & Contact	5
Horaires d'ouverture de l'accueil	6
Carte des formations	6
Plan de l'établissement.....	7
Locaux et équipements.....	8
Plateaux techniques	10
Plateau technique Aménagements Paysagers	10
Plateau technique Métiers de l'Agriculture	10
Plateau technique Maintenance des Matériels	10
Associations.....	10
Organigramme EPLEFPA	11
Présentation de la formation continue.....	12
Présentation du centre de formation continue :.....	14
Organigramme CFPPA.....	15
Quelques chiffres.....	16
Formations	16
Accompagnement.....	17
Conseils & Commissions	20
Vie pratique	21
Fonctionnement	21
Absences & Retards	21
Horaires.....	21
Restauration & Hébergement	21
Bus	21
Plan d'accès.....	22
Réclamations et traitement des données	22

Présentation de l'Etablissement

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Bourges-Le Subdray est un établissement à dimension humaine constitué de 4 centres.



L'établissement inauguré en 2009 est tourné vers le développement durable : gestion des eaux pluviales, station d'épuration végétale, centrale photovoltaïque, chaufferie bois, puits canadien, architecture bioclimatique.

Adresse & Contact

EPLEFPA de Bourges-Le Subdray

Le Sollier

18570 LE SUBDRAY

Tél : 02 48 69 74 60

Tél CFPPA : 02 48 70 55 15

Email CFPPA : bourges@cfppa.fr / cfppa.bourges@educagri.fr



<https://bourgeseducagri.fr/>

Site spécialisé CFPPA : www.cfppa.fr



<https://www.facebook.com/Bourges-Le-Subdray-Centre-de-Formation-139191056692544/>



<https://youtu.be/NlzSt7w0DYs>

Les réseaux sociaux du CFPPA :



@cfppadebourges



Cfppa de Bourges



Cfppa 18



<http://www.cfppa.fr>

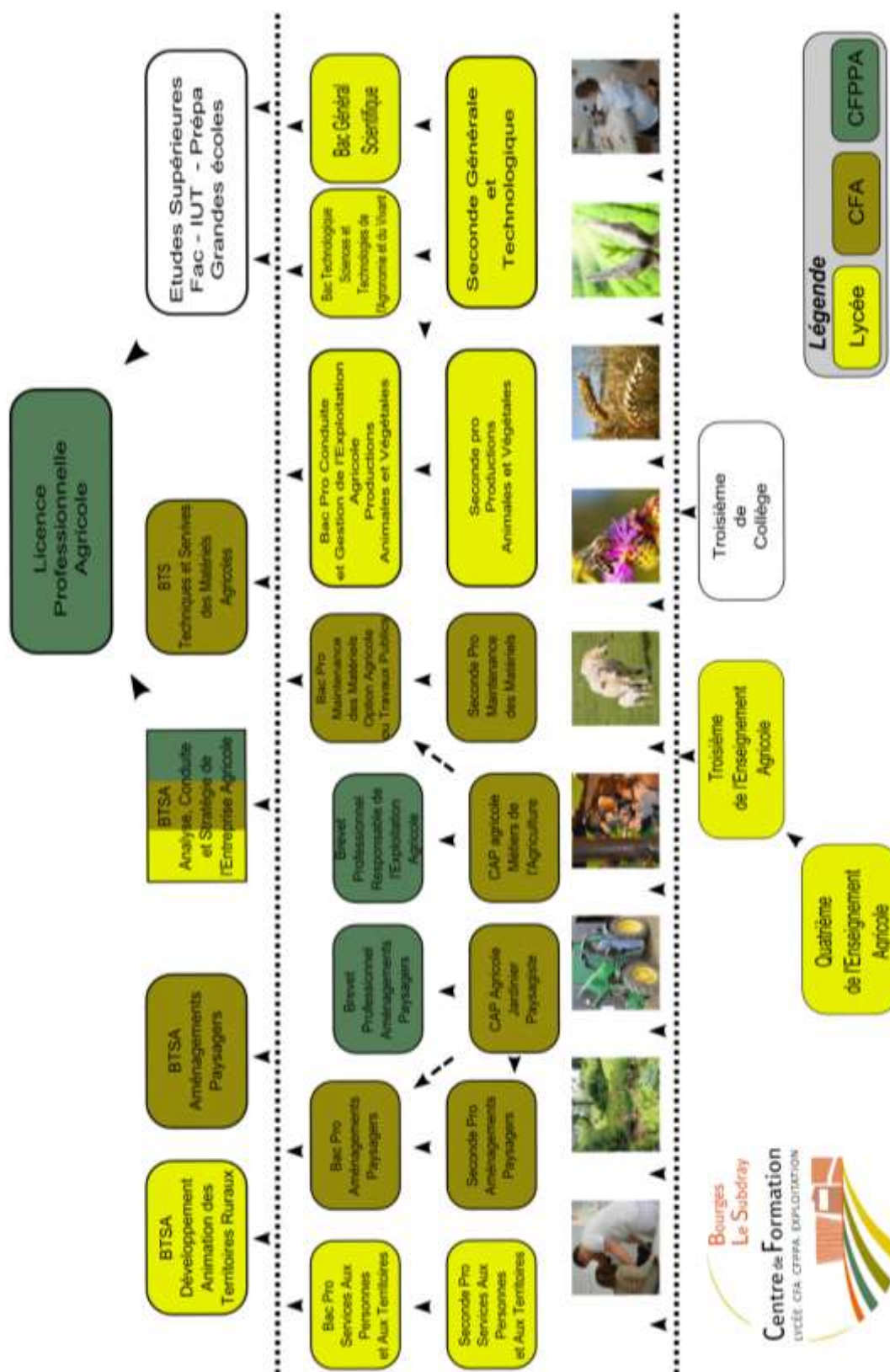


Horaires d'ouverture de l'accueil

EPL : Lundi au vendredi, de 7H45 à 12H10 et de 13H15 à 17H00

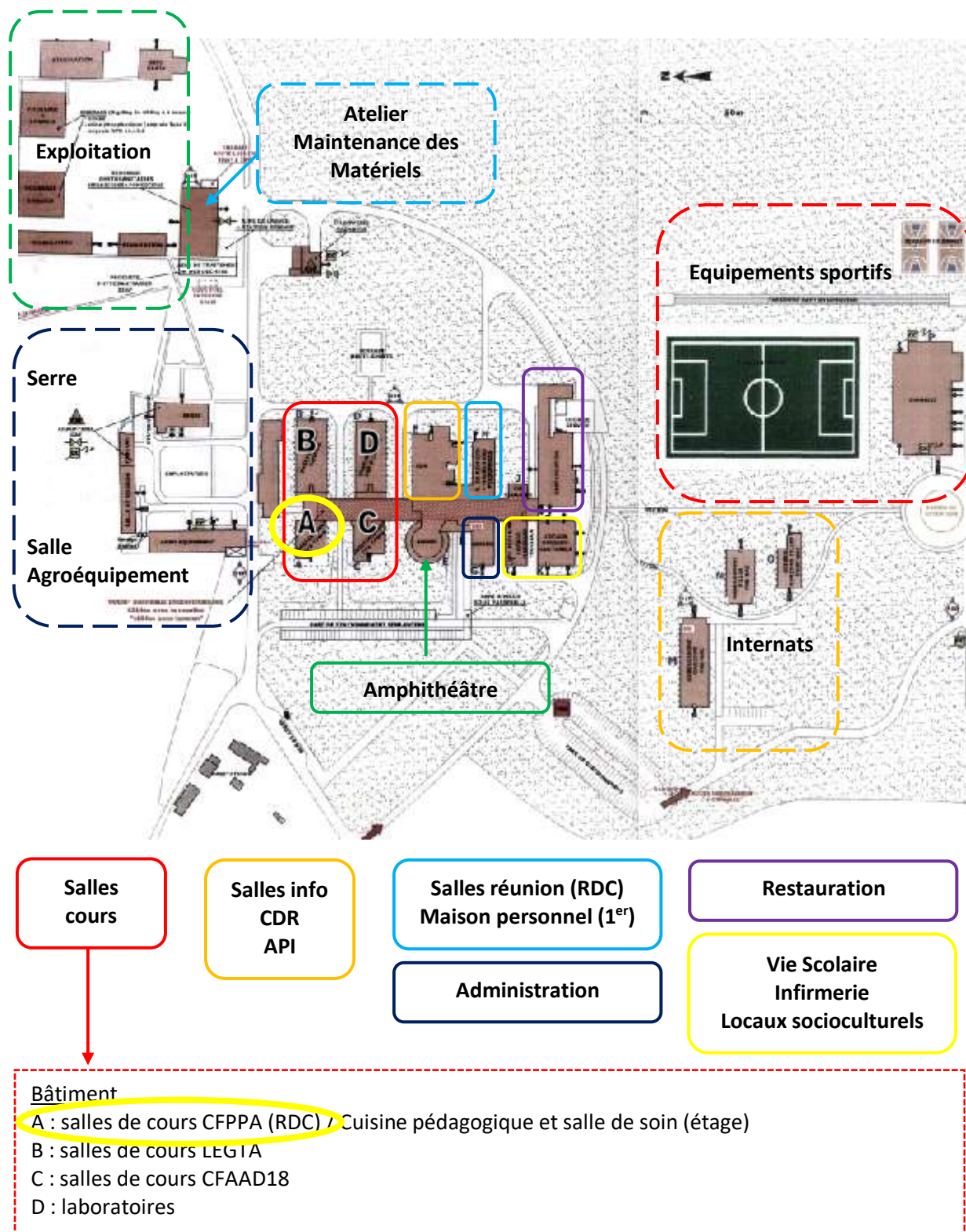
CFPPA : Lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

Carte des formations



Plan de l'établissement

L'ensemble des locaux et des équipements est accessible aux publics en situation de handicap.



Locaux et équipements

Les salles de cours CFPPA sont équipées d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur relié au réseau pédagogique. Ces dernières sont accessibles uniquement en présence d'un formateur.

L'établissement est équipé d'un restaurant et d'internats pour accueillir les apprenants (sauf BTS pour les internats) en qualité de demi-pensionnaire ou d'interne.

L'établissement est doté de nombreuses salles spécifiques et adaptées aux différentes filières.



Les salles informatiques sont au nombre de 5. Chaque apprenant est doté d'une session sur les ordinateurs de l'établissement reliés au réseau de l'établissement et peut imprimer depuis un ordinateur du réseau sur le copieur réservé aux apprenants en face de la vie scolaire.

Tous les apprenants ont un accès à une plateforme numérique de travail (Classroom Education), interface qui permet de communiquer les informations essentielles à la formation (agenda, informations administrative...), de mettre en place des activités pédagogiques (quizz, exercices...), ainsi que de mettre à disposition les ressources pédagogiques (vidéos, cours, bibliographie...) et administratives.

Le centre de ressources permet la recherche documentaire en ligne et propose de nombreux documents en accès direct. De plus, il met à disposition les documents de référence pour l'orientation scolaire et l'accès à l'emploi. Il est ouvert tous les jours de 9h10 à 12h15 et de 13h30 à 18h. Les jeudi et vendredi il est également ouvert entre 12h15 et 13h30.





Les laboratoires occupent un bâtiment complet. Ils permettent des travaux pratiques de qualité pour toutes les filières. Ils concernent la biologie, la physique, la chimie, l'agronomie et la zootechnie.

L'établissement possède de nombreux équipements sportifs :

⇒ Gymnase, mur d'escalade, salle de musculation, piste d'athlétisme, sautoir, aire de lancer, terrain extérieur pour les sports collectifs, ...



Plateaux techniques

Plateau technique Aménagements Paysagers

La filière Aménagements Paysagers dispose de zones techniques dédiées aux apprentissages : un arboretum comprenant 250 végétaux implantés sur 20 ha d'espaces naturels, une zone d'entraînement pour la maçonnerie paysagère et une serre.



La serre est à la fois un lieu de travaux pratiques et un espace pédagogique notamment pour ce qui concerne les séquences de formation sur la reconnaissance des végétaux. Elle intègre toutes les possibilités de conduire des petites productions de plantes dans le respect de l'environnement et des principes du développement durable. Elle possède un garage et des réserves qui abritent les différents matériels et outils dédiés aux travaux paysagers.

Plateau technique Métiers de l'Agriculture

L'exploitation agricole est un support pédagogique nécessaire pour l'enseignement mais aussi à la collecte de références techniques et à la mise en œuvre d'expérimentations.

Elle est composée de parcelles de cultures, d'agroforesterie et de prairies ; d'un espace maraîchage couplé à une couveuse d'entreprise ; de bâtiments de ferme (2 bergeries, stabulation, silo de stockage) et d'un magasin de vente directe.



Plateau technique Maintenance des Matériels

Un atelier de 400 m² équipé de matériels agricoles, de levage et de manutention, d'outillage nécessaire à la maintenance et au diagnostic des pannes, est affecté spécifiquement à la filière Maintenance des Matériels. Des salles pédagogiques, un atelier de soudure et de métallerie complète le dispositif technologique. L'atelier travaille en étroite collaboration avec l'exploitation agricole pour la maintenance des engins de l'exploitation.



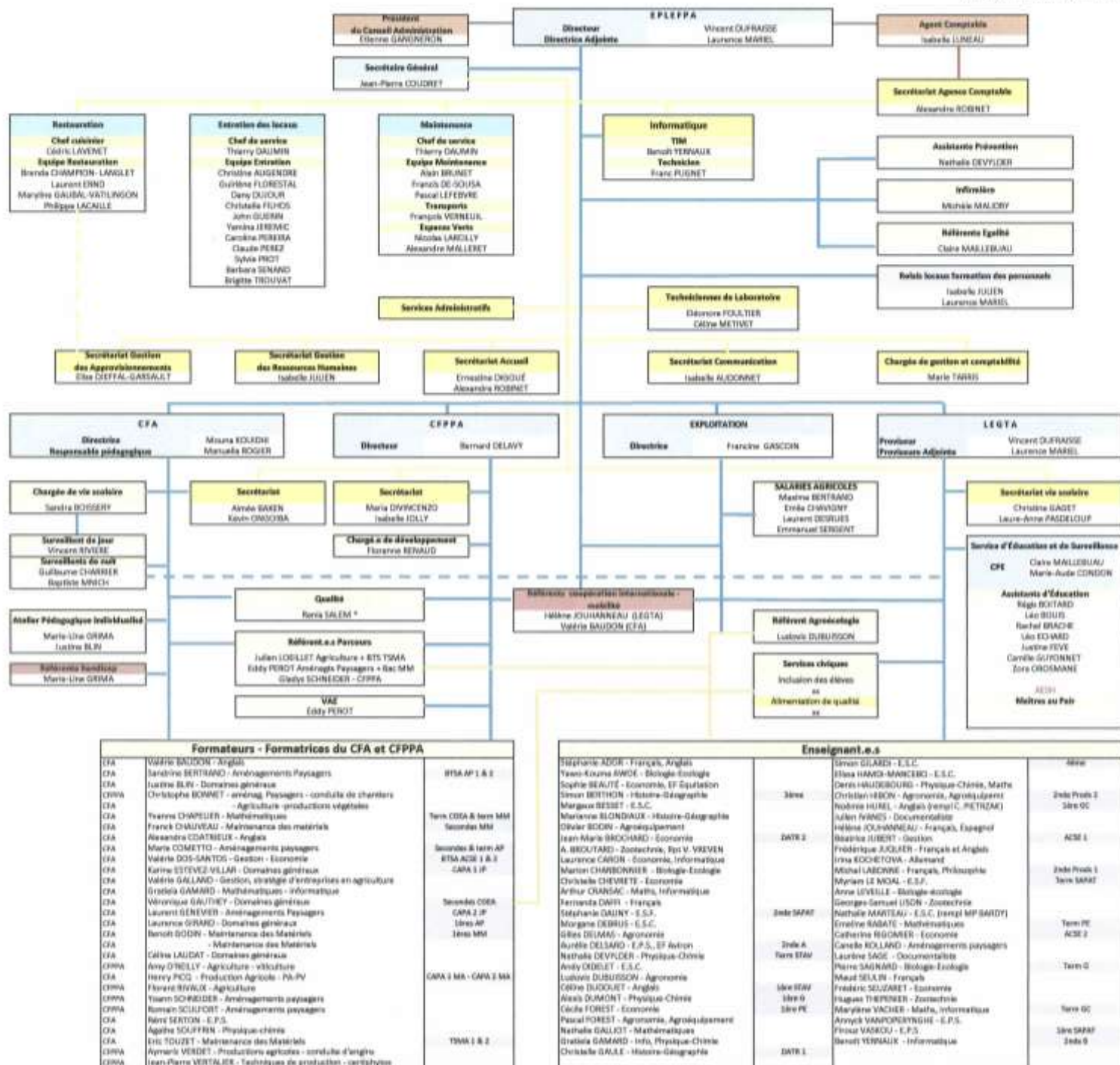
Associations

L'établissement est doté d'associations qui permettent aux apprenants de prendre des responsabilités, de s'ouvrir et d'échanger : ASCLAB : association culturelle, UNSS : association sportive, DRACS : association des BTSAs, ADALAP18 : association des anciens de l'enseignement agricole public du Cher.

Organigramme EPLEFPA

REFERENCE	ORGANIGRAMME	VERSION
ORG_03	EPLEFPA	4

Version papier sans garantie de mise à jour



Logo
Comité de Direction
Signature et sceau
Professeur principal - Coordonnateur
Mission nationale Coop Inter - MofRM
Autres Visites

Présentation de la formation continue

La formation continue s'adresse aux personnes de plus de 18 ans qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par une certification du centre de formation ou un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture ou de l'Education Nationale.

L'andragogie ?

Apprendre	Comprendre	Entreprendre
Plutôt théorique	Plutôt pratique (expérimentation)	Mise en application

L'andragogie est une pédagogie adaptée à l'adulte. Elle s'appuie sur 6 savoirs : le savoir (connaissances), le savoir-faire (des connaissances en action), le savoir-être (agir en respectant les autres), le savoir-faire faire (confiance à l'autre et en soi, transmettre), le savoir-crée (agilité) et le savoir-devenir (autonomie).

Il faut imaginer ces savoirs comme un cercle vertueux : l'autonomie nous permet d'acquérir des connaissances. Ces dernières nous permettent de les utiliser dans un contexte donné en respectant autrui ce qui engendre une créativité, une agilité qui crée de l'innovation donc de l'autonomie.

Le savoir-faire faire : suppose que vous soyez en capacité d'expliquer les choses et de vous faire comprendre. Cela englobe votre capacité à motiver, à adapter votre discours à la personne qui reçoit le message, à vérifier la compréhension, à vérifier la reproductibilité de la consigne etc. ... Cela induit également que vous avez la capacité à expliciter.

Le savoir-crée : après avoir accumuler des connaissances, des savoir-faire, vous êtes en capacité d'adapter vos savoirs à une nouvelle situation : c'est de l'agilité, de l'adaptabilité et qui aboutit à de la création.

Le savoir-devenir : c'est être en capacité d'anticiper les choses et donc cela suppose que vous puissiez analyser la ou les situations, que vous puissiez en extraire les éléments nécessaires pour prendre la bonne décision. Vous êtes devenu(e) autonome.

L'andragogie considère l'apprenant comme un être en devenir à la recherche de son autonomie professionnelle et de son harmonie personnelle (un APPRENANT est celui qui apprend, un stagiaire est celui qui vit une situation d'apprentissage).

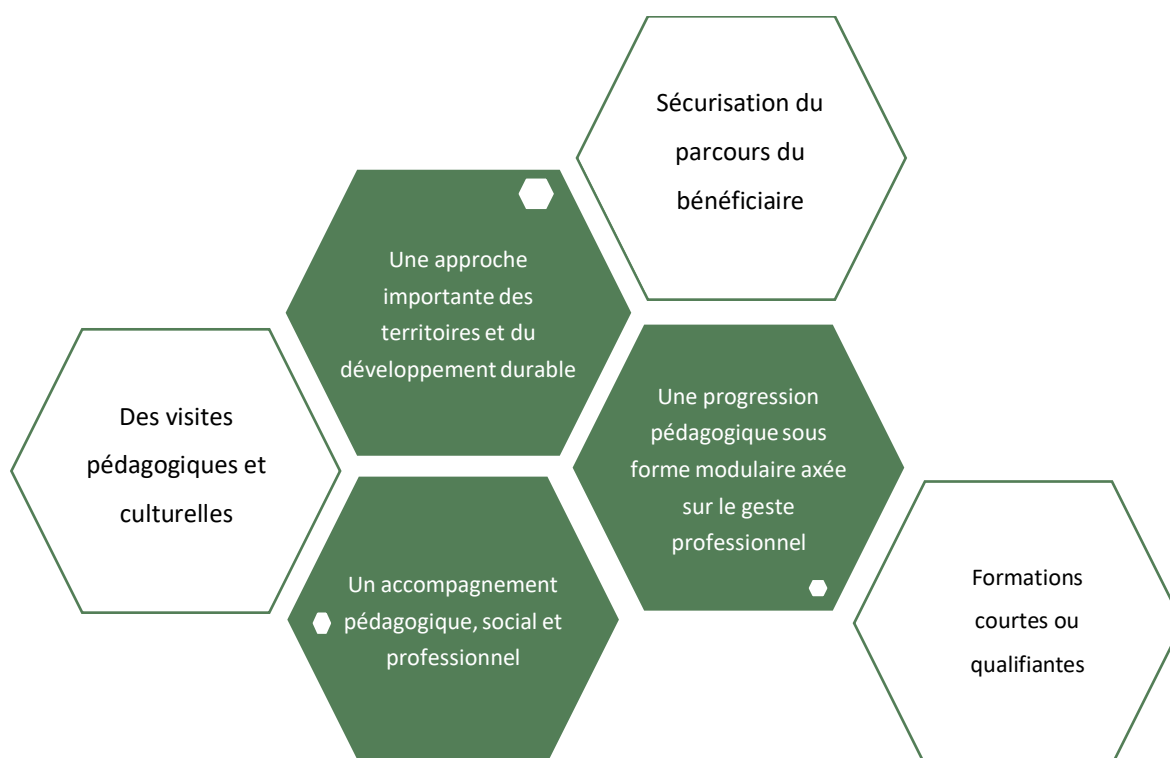


Toutes nos formations se déroulent en centre et en entreprise. Le rythme de l'alternance et la durée de la formation au CFPPA de Bourges varient en fonction de la formation suivie.

La période d'application en entreprise permet de compléter la formation reçue en centre de formation. Le CFPPA a la responsabilité pédagogique de l'enseignement dispensé au stagiaire. Celui-ci est suivi par l'équipe pédagogique qui l'accompagne tout au long de son parcours de formation.

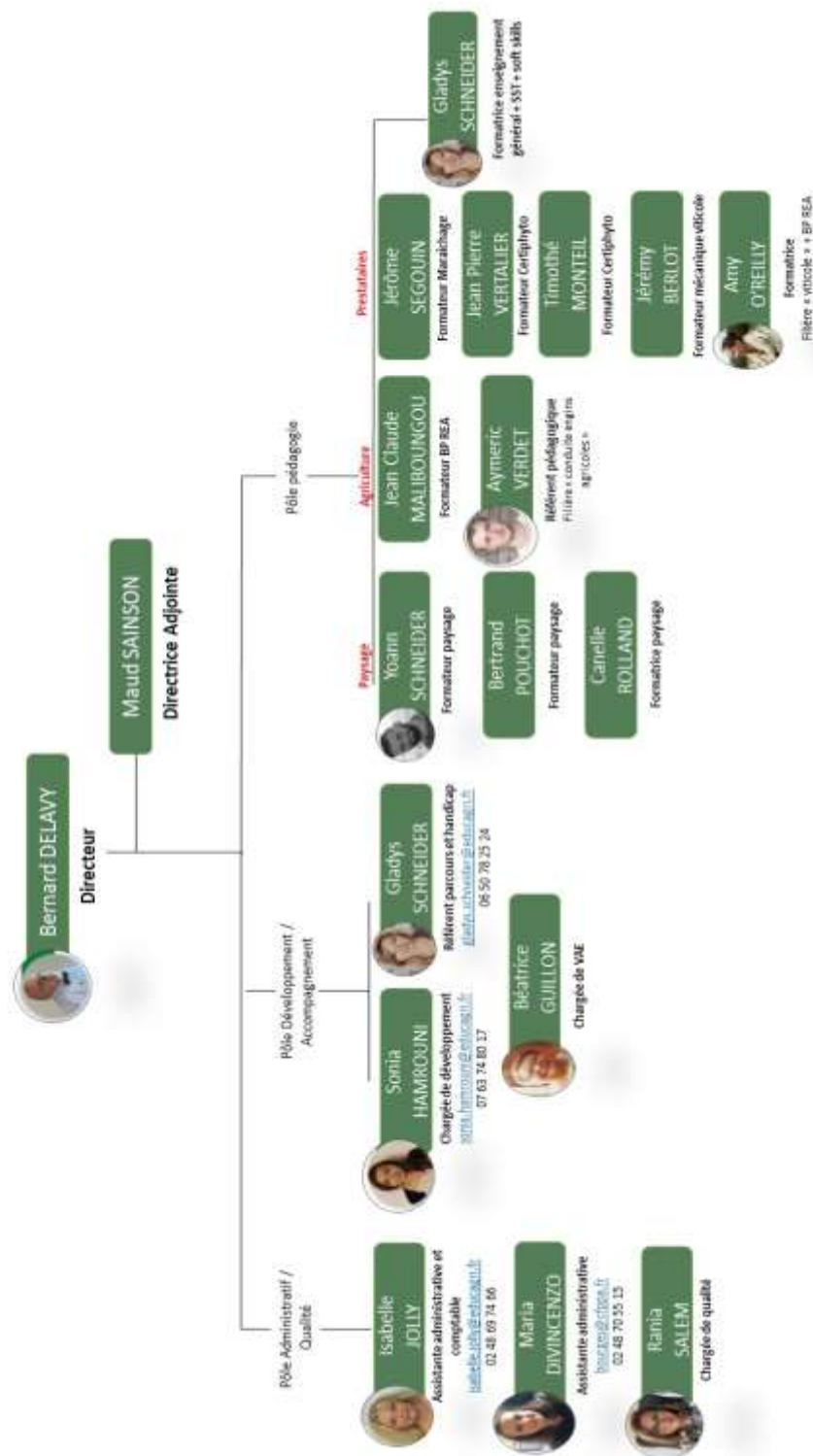
Le stagiaire de la formation professionnelle continue à un rythme de travail de 31 à 35 heures par semaine au CFPPA de Bourges comme en entreprise.

Présentation du centre de formation continue :



Bien avant l'inscription au CFPPA de Bourges, les équipes commencent à s'occuper des démarches administratives concernant les dossiers des stagiaires et les accompagnent tout au long de la durée de la formation : renseignements, absences, inscriptions aux examens, convocations, ... Les équipes sont au cœur de tous les aspects pratiques de la vie au CFPPA de Bourges.

Organigramme CFPPA



Quelques chiffres



Formations

Formations courtes

- ↗ Certiphyto
- ↗ Agroforesterie (2 semaines)
- ↗ Biodynamie (2 semaines)
- ↗ Permaculture (1 semaine)
- ↗ Bio intensif/ micro ferme (1 semaine)
- ↗ Conversion en agriculture biologique (1 semaine)
- ↗ Agriculture de conservation (1 semaine)
- ↗ Sauveteur secouriste au travail (SST)
- ↗ Certificat de Compétences des Conducteurs et Convoyeurs (4C)

Formations découverte de métiers

- ↗ Prépa métier d'ouvrier paysagiste
- ↗ Prépa métier salarié agricole
- ↗ Prépa métier ouvrier arboricole
- ↗ Se former au métier d'ouvrier(ère) viticole
- ↗ Se former au métier de tractoriste
- ↗ Prépa métier ouvrier méthaniseur
- ↗ Prépa métier de conducteur(trice) et mécanicien(ne) d'engins et matériels agricoles

Formations qualifiantes de niveau 3

- ↗ BPA travaux de conduite et d'entretien d'engins agricoles : Se former au métier de la conduite et entretien des engins agricoles
- ↗ CAPA Jardinier Paysagiste : Se former au métier d'ouvrier(ère) du paysage

Formations qualifiantes de niveau 4

- ↳ Brevet Professionnel Aménagements Paysagers : Se former au métier de l'aménagement paysager
- ↳ Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole : Se former au métier de responsable d'exploitation agricole
- ↳ CS RUMA : Se former au métier de responsable d'unité de méthanisation (accessible avec un niveau 4)

Formations qualifiantes de niveau 5

- ↳ BTSA Analyse et Conduite de la Stratégie de l'Entreprise agricole : Se former au métier de technicien(ne) supérieur agricole-analyse conduite et stratégie de l'entreprise agricole

Formations qualifiantes de niveau 6

- ↳ Licence Professionnelle Entreprise Agricole et Gestion des Risque (en partenariat avec l'IUT Bourges)

Accompagnement

Un accompagnement par le biais d'une démarche VAE est accessible sur l'ensemble des formations du ministère de l'agriculture. Pour en savoir plus : VAE - CFPPA Bourges Le Subdray

Vous aurez la possibilité de mobiliser le **réfèrent parcours** qui a pour mission d'accompagner le stagiaire avant, pendant et après le parcours de formation qu'il a effectué dans le CFPPA. Il assurera également la fonction de réfèrent handicap. **Son bureau se situe dans l'aile administrative.**

Cet accompagnement se décline sous 3 formes :

1 – Accompagnement pédagogique

Le réfèrent parcours :

- Met en œuvre un parcours de formation individualisé et de sa révision éventuelle au cours de l'action.
- Accompagne le développement des compétences du bénéficiaire.
- Veille à la mise en place d'une démarche intégrée de capitalisation et de reconnaissance des compétences développées dans le cadre du parcours.
- Fait le lien et garantit l'articulation de toutes les étapes du parcours (formation, stage en entreprise, accompagnement individuel).
- S'assure du maintien de la motivation tout au long du parcours du bénéficiaire
- Met à disposition des supports de présentation de la formation, des objectifs et des modalités de déroulement du stage pour favoriser la recherche d'entreprise support du stage.
- Fournit une liste d'entreprises sourcées ayant préalablement consenti à accueillir des personnes en stage.
- S'assure que chaque candidat bénéficie d'une entreprise d'accueil à la date du démarrage de stage.
- Identifie les objectifs visés et les compétences à travailler, en partageant ces éléments avec le tuteur de stage désigné au sein de l'entreprise.
- Nomme un interlocuteur joignable pour répondre aux sollicitations éventuelles du tuteur et du stagiaire.

- S'assure au cours des trois premiers jours de stage de la bonne intégration, de l'existence d'encadrement par le tuteur et de la conformité des tâches confiées.

Les ateliers pédagogiques :

Chaque bénéficiaire accède à des modules de formation sur les techniques de recherche d'emploi :

- Appropriation de la construction d'un CV et adaptation de ce dernier en fonction des emplois visés
- Règles de rédaction d'une lettre de motivation et personnalisation de cette dernière en fonction des valeurs de l'entreprise et du poste visé
- Préparation au pitch de présentation lors de l'entretien d'embauche
- Vérification des messages du répondeur téléphonique et des intitulés de l'email de réponse
- Préparation à l'entretien téléphonique
- Approche des codes vestimentaires
- Préparation à l'entretien d'embauche
- Appropriation de son espace pôle emploi

2 – Accompagnement social

Le référent parcours :

- Appuie les bénéficiaires dans l'identification et la mise en œuvre de démarches individuelles visant à lever les freins périphériques (mobilité, logement, garde d'enfants...).
- Mobilise l'offre de services des partenaires locaux de manière à sécuriser le parcours du bénéficiaire et à lever les freins périphériques.
- Met en œuvre un accompagnement individualisé (ex : déplacement en entreprise avec le stagiaire).

3 – Accompagnement professionnel

Le référent parcours :

- Contribue au développement de l'autonomie des bénéficiaires et de leur capacité à construire leur projet professionnel post-formation, en fournissant conseils, accompagnements et valorisation de l'expérience de chacun.
- Anticipe la recherche d'emploi post-formation et accompagne le bénéficiaire dans la formation d'un plan d'actions individualisé qui capitalise sur les acquis, les points d'appui spécifiques et la progression tout au long du parcours de chacun.
- Propose une préparation aux techniques de recherche de stage, techniques de communication et savoirs-être associés.
- Accompagne le bénéficiaire dans la formation d'un plan d'actions individualisé en sortie de formation et la mise à jour de son profil sur les plateformes de mise en relation avec d'éventuels employeurs.
- Favorise la mise en relation des personnes formées et des employeurs potentiels avec l'aide de la cellule ingénierie du centre.
- Favorise l'accès à l'emploi, en sécurisant autant que possible l'insertion des candidats, et ce dès l'entrée en formation dans le cas des opérations DEFI.
- Facilite l'accès aux suites de parcours de formation en entretenant un lien étroit avec les autres prestataires sur le territoire et en étant force de propositions sur les programmations de sessions.

Le référent handicap assurera :

- l'accueil des candidats (en amont et durant le cursus)
- la sécurisation du parcours de formation des bénéficiaires handicapés (y compris pour les examens),
- leur orientation
- leur insertion professionnelle et leur accompagnement sur leur lieu d'emploi (en lien avec leur maître de stage, l'équipe tutorale, les chargés d'insertion et les conseillers insertion ou maintien CAP emploi).

- Le référent handicap écoute, dialogue avec les bénéficiaires en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle.

- Le référent handicap écoute, dialogue avec l'environnement des personnes handicapées (formateurs, éducateurs, maître de stage, structures médico-sociales, structures spécialisées dans le champ du handicap...) afin de le sensibiliser et de l'amener à contribuer activement au projet de formation et d'insertion professionnelle.

- Le Référent handicap, avec l'équipe pluriprofessionnelle, repère les incidences propres à chaque situation de handicap et coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de formation d'études et des solutions de sécurité dans le cadre d'un environnement capacitant et en réponse aux situations invalidantes

- Le référent handicap prospecte (en lien, le cas échéant, avec le chargé de relations employeurs), informe et sensibilise les employeurs sur les mesures relatives à l'apprentissage et les conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées

L'accompagnement comprend aussi :

- Identification des partenaires permettant de trouver un emploi
- Identification des organismes pouvant lever des freins à l'obtention d'un emploi (problématique de mobilité, de logement etc....)
- Règles de savoir-être

Lors de la formation, des visites d'entreprise sont réalisées pour permettre une appropriation des attentes des employeurs

En fonction des demandes des bénéficiaires, une ou des interventions sont programmées pour présenter les poursuites d'études. Lors des bilans, les prescripteurs sont systématiquement invités et cela laisse la possibilité aux apprenants de solliciter des compléments d'informations ou de prise de rendez-vous.

Le référent parcours pouvant être sollicité via le formulaire disponible sur le site internet, il peut individualiser le conseil et l'accompagnement. Il peut prendre contact avec le conseiller en évolution professionnelle référent du candidat. La réalisation de chantier en partenariat avec différents employeurs, d'événementiels types marché, journée professionnelle, doit permettre de favoriser la reconnaissance de la qualité de la formation et des compétences des bénéficiaires et ainsi favoriser leur employabilité.

Conseils & Commissions

Les stagiaires ont la possibilité de se présenter pour être élus en tant que représentant des apprenants aux différents conseils et commissions de l'établissement. **Ces instances ont un rôle important dans la vie de l'établissement : orientations, fonctionnement, décisions qui engagent l'avenir.**

Bilan intermédiaire et de fin de formation	
<ul style="list-style-type: none">- Examine les questions pédagogiques de la formation.- Examine l'évolution pédagogique du stagiaire	
Conseil de discipline	
<ul style="list-style-type: none">- Réuni à l'initiative du Directeur, il propose les mesures de sanctions sur la base du règlement intérieur.	
Conseil de Centre du CFPPA 18	Conseil d'Exploitation Agricole
<ul style="list-style-type: none">- Est obligatoirement consulté sur l'organisation et le déroulement des formations et du règlement intérieur.- Est informé du fonctionnement financier du centre.	<ul style="list-style-type: none">- Elabore le projet technique et économique, le projet pédagogique, le projet d'expérimentation et de démonstration.- Examine les questions concernant l'exploitation.- Formule son avis pour le Conseil d'Administration.
Conseil d'Administration	
<ul style="list-style-type: none">- Est composé de 30 membres votants (1/3 représentants de l'Etat, 1/3 représentants du personnel, 1/3 représentants des apprenants, parents et organisations professionnelles), du Directeur/de la Directrice et de son équipe et du SRFD pour consultation.- Règle, par délibération, les affaires de l'EPL et des Centres qui le constituent, après avis des Conseils compétents et du rapport du Directeur.- Délibère sur le projet d'établissement, l'évolution des structures pédagogiques, le budget de l'établissement et son application, les acquisitions et cessions des immeubles et valeurs mobilières, la création et la définition des emplois rémunérés sur le budget de l'établissement, ainsi que les conditions de rémunération, les actions en justice.	
Commissions ouvertes à toutes et tous	
Commission Restauration, Commission CDI	

Vie pratique

Fonctionnement

Le fonctionnement de l'établissement est régi par les règlements intérieurs du LEGTA, du CFAAD18, du CFPPA et de l'exploitation.

Absences & Retards

Pour toute absence, même de courte durée, le stagiaire doit prévenir immédiatement le CFPPA dans les meilleurs délais et le cas échéant le maître de stage si l'absence se produit en période d'immersion en entreprise. En cas de maladie ou d'accident, les absences doivent être justifiées par un arrêt de travail, et non pas un simple certificat médical, transmis dans le délai réglementaire de 48 h aux services dédiés et le 3^{ème} volet au CFPPA.

Les autres absences (décès d'un proche, mariage, convocation, ...) doivent être justifiées par les documents administratifs appropriés. Les absences sont alors déclarées auprès de Pôle Emploi, de Docaposte ou tout autre organisme par l'administration du CFPPA.

Horaires

Les horaires sont spécifiques en fonction des formations et du lieu de réalisation. Un planning sera fourni au stagiaire en début de formation.

Restauration & Hébergement

Les repas, payables d'avance, sont pris en self-service et doivent être réservés chaque matin avant 10h. Une carte individuelle est remise aux apprenants en début d'année et permet d'obtenir un plateau à l'entrée du self. Cette carte est à rendre en fin d'année. Tout vol ou perte de celle-ci doit être signalé. Dans ce cas, une nouvelle carte, facturée au stagiaire, lui sera remise.

Depuis le 01/01/2021, le prix d'un repas sera facturé 4.55 €.

Le CFPPA ne possède pas de possibilité d'hébergement.



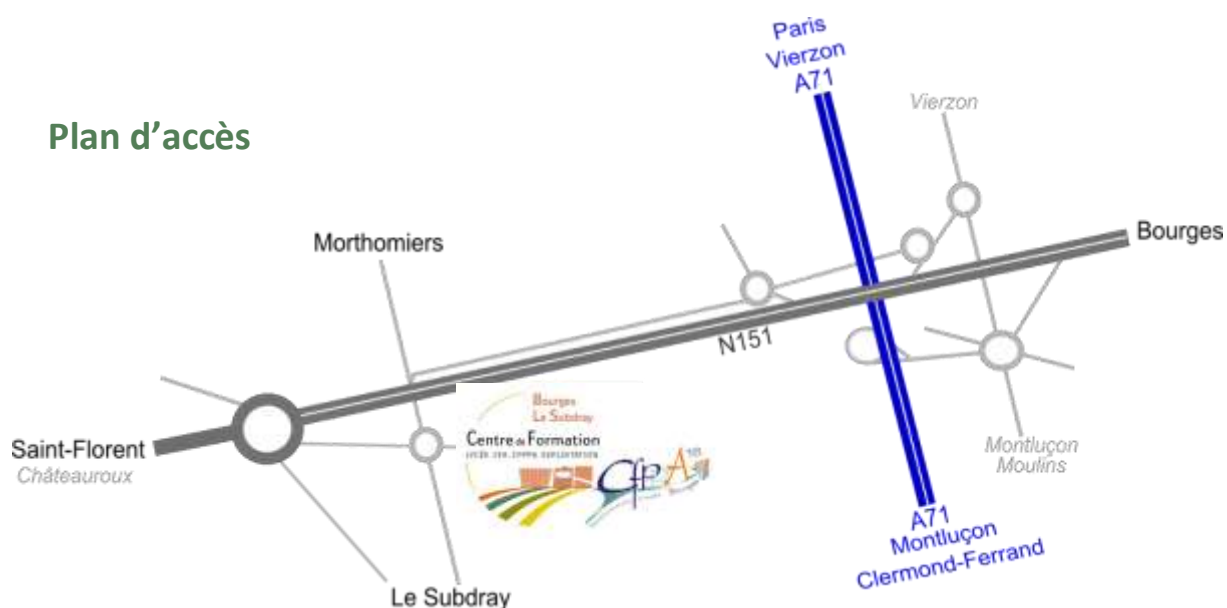
Bus

Le réseau des **bus de ville de Bourges** s'étend jusqu'au Subdray. Vous pouvez consulter les plans disponibles sur le site www.agglobus.com

En complément du réseau de bus de ville, AggloBus propose un service de transport adapté pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, aveugles ou malvoyantes et titulaires d'une carte d'invalidité d'un taux supérieur ou égal à 80 % ou de la Carte Mobilité Inclusion portant la mention « Invalidité ». Le service LibertiBus répond aux besoins de déplacements des personnes résidant dans les 20 communes du Ressort Territorial qui composent le Syndicat Intercommunal AggloBus (Bourges Plus, Saint-Florent-sur-Cher, Fussy et Pigny). Les transports sont assurés à bord de minibus spécialement équipés. La réservation s'effectue au 02 48 67 48 67 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le service LibertiBus fonctionne du lundi au samedi de 8h à 19h, sauf jours fériés.

Le réseau de **cars Rémi** (Réseau de mobilité interurbaine) de la région Centre-Val de Loire dessert la quasi-totalité des communes de la région. Vous trouverez plus d'informations sur le site <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/>

Plan d'accès



Réclamations et traitement des données

- Pour toute réclamation, un formulaire est mis à disposition sur notre site internet à l'adresse www.bourgeseducagri.fr ou www.cfppa.fr.
- Les informations recueillies sont enregistrées dans des fichiers informatisés par le CFPPA18 dans le but de constituer vos différents dossiers administratifs. Elles sont conservées de 1 à 5 ans en fonction des données. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant le CFPPA18. En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

